

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE-PROVENCE

■ Attribution d'une subvention à la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence pour l'organisation des Rencontres de l'Innovation et de l'Industrie du Technopôle Marseille Provence. Approbation d'une convention.

Les Rencontres de l'Innovation et de l'Industrie (format d'une demi-journée) sont destinées aux chefs d'entreprises et acteurs économiques locaux. Elles ont pour objectif de faire le point sur un savoir-faire, une technologie spécifique ou sur une problématique liée à l'entreprise.

Les organiser au Technopôle Marseille-Provence valorise les ressources technologiques, scientifiques et entrepreneuriales du Technopôle du territoire spécialisé en sciences de l'ingénieur, qui est un lieu ressource pour le développement d'innovation entrepreneuriales sur ses domaines d'excellence.

Cette collaboration événementielle avec la CCI Marseille-Provence s'inscrit dans les axes de la convention-cadre mise en place avec la Métropole Aix-Marseille Provence en 2017, où, notamment, la CCI Marseille-Provence capitalise sur sa relation de proximité avec le tissu entrepreneurial territorial pour relayer, promouvoir et opérer la stratégie économique de la Métropole pour le développement de filières à potentiel de croissance et d'innovation.

Les objectifs des Rencontres de l'Innovation et de l'Industrie :

- aider les entreprises à développer des réseaux d'affaires en générant des occasions de business entre les acteurs du développement économique local (entreprises, créateurs d'entreprises innovantes, laboratoires de recherches, ...),
- informer les entreprises sur de nouvelles opportunités de développement innovant,
- agir pour développer la notoriété des entreprises innovantes,
- informer et sensibiliser 80 à 100 participants majoritairement issus de TPE/PME de l'industrie (services à l'industrie),
- rapprocher les compétences scientifiques des acteurs du Technopôle Marseille-Provence et les porteurs de projets de développement innovant en lien avec la stratégie de développement économique du territoire.

Une manifestation est programmée en 2017. Un comité de pilotage mixte composé du Conseil de Territoire Marseille-Provence de la Métropole d'Aix-Marseille Provence et de la CCI Marseille-Provence a validé la thématique pour l'édition 2016 : **La robotique et les interventions en milieu sous-marin: Des Technologies aux marchés**

Programmation de la conférence :

- Mardi 5 décembre 2017 : La robotique et les interventions en milieu sous-marin: des technologies aux marchés
Comment le potentiel croisé de l'espace maritime métropolitain, des ressources et des acteurs de ses filières stratégiques et innovantes ouvrent la voie à de nouveaux marchés pour les interventions robotisées en milieu sous-marin.

Le budget total pour l'organisation des Rencontres de l'Innovation en 2017 est de 20 108,64 euros TTC.

| CHARGES | Montant de l'action € TTC | PRODUITS | Montant par partenaire en € TTC |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|-----------------------|--------------------------------------------|
| Sous-traitance (conception graphique et mise en page, gardiennage MDI, location matériel...) | 2 400,00 € | CCIMP | 16 108,64 € |
| | | MAMP | 4 000,00 € |
| Honoraires (animation...) | | | |
| Déplacement / Missions | 300,00 € | | |
| Réceptif | 3 300,00 € | | |
| Salaires et charges | 10 702,64 € | | |
| Frais de structures | 3 406,00 € | | |
| TOTAL CHARGES | 20 108,64 € | TOTAL PRODUITS | 20 108,64 € |

Il est proposé au Conseil de Territoire Marseille-Provence d'approuver la délibération relative au soutien de la CCI Marseille-Provence pour l'organisation des Rencontres de l'Innovation sur le Technopôle de Château-Gombert le 5 décembre 2017 pour un montant de 4 000 euros.

Ce soutien, de l'ordre de 2 000 euros pour l'édition 2016, a été porté à 4 000 euros en 2017, compte-tenu de la forte augmentation de l'affluence de la manifestation (120 participants vs 50 à 60), de la qualité des intervenants et de l'audience, et du format horaire (10h – 13h) qui mérite une réévaluation des prestations.